

Outre la proposition de renégociation des accords RTT, les organisations syndicales dénoncent la proposition de contractualisation d'une CPAM sur la notion de « résidence administrative » ainsi que le manque de dialogue social pour la mise en place des CSE, les caisses locales opposant le cadrage national.

N. Revel détaille les évolutions organisationnelles en cours et à venir.

Concernant les relations avec l'Etat il considère que les « grands opérateurs », chargés de grands projets doivent avoir des moyens garantis à 5 ans et des libertés en termes de GPEC, opérations immobilières... Il souhaite capter les capacités d'innovation locales dans le réseau, ne pas rester dans une logique de conformité.

PHARE (système de transfert non permanent de charge de travail entre organismes) est très apprécié. « Les plates formes sont retenues 12 mois d'avance ». Ce moyen sera utilisé pour gérer les écarts charges/moyens entre organismes.

TRAM (mutualisation des tâches en régions de périmètre variable) « met en évidence que les petits et moyens organismes en sont sortis gagnants ».

Il entend maintenir tous les organismes locaux y compris Services Sociaux et Médicaux.

La CGT indique que la fonctionnalité d'impression a été désactivée dans différents accueils et que les assurés n'ont parfois pas les moyens d'imprimer chez eux.

M Revel indique que les sollicitations dans les accueils augmentent et sont plus complexes. Il attend une montée en puissance de nouveaux canaux de contact. Il cite des expérimentations locales d'accompagnement des salariés sur les outils informatiques et la PFIDASS à laquelle il est attaché.

Il est indiqué que la gestion des courriers papiers n'est parfois pas assurée du fait de l'augmentation du nombre de mails. Une nouvelle version de l'outil de comptage des contacts, EPTICA, sera livrée en 2019.

DMP : 500 000 dossiers créés en 10 ans et 600 000 depuis que 9 CPAM testent l'ouverture du DMP à l'accueil, soit 1,5 ans.

Intégration mutuelles et SSTT.

Etudiants : 514 personnes. Accords de transition négociés en 2018. Un plan prévention santé va être élaboré.

MFPS : 450 ETP dont la majorité à Marseille et dans deux autres villes. Accord de transition d'ici octobre.

Organismes complémentaires ex-RSI, soit environ 2 000 personnes : 19 mutuelles et 25 employeurs soit 26 négociations à mener. Prévues de janvier à avril 2019. Le recueil de vœux d'affectation s'est achevé fin septembre. Les schémas de validation des affectations par les 3 caisses nationales doivent être validés le 20 octobre. A partir du 1/01/2019 le RG prendra en charge les nouveaux entrants TI, soit 400 000 personnes dans l'année. La CPAM du Nord prendra en charge le règlement de leurs indemnités journalières. Question CFE-CGC : avec quelle formation et quels moyens en personnel ?

Les accords de transition négociés : les syndicats demandent qu'ils soient transmis aux fédérations pour qu'elles en surveillent l'application.

Tableau de bord de l'Assurance Maladie : Le taux d'exécution des dépenses de personnel de 93, 77 % sur le FNAGA en 2017 est attribué à un nombre de départs en retraite de 12 500, supérieur à la prévision qui était de 9 600. (sur quelle période ? 5 537 départs en retraite pour l' Institution en 2017 – UCANSS)

La CFE-CGC demande un enrichissement des données de GPEC dans les résultats nationaux.